

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE  
BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 06/06/2024

VOI.24.00.A01437

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DE VESOUL

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A01252 en date du 23/05/2024  
Vu la demande de l'entreprise ORANGE  
Considérant L'avancement des travaux RUE DE VESOUL au droit du N°66 et RUE DE VESOUL au droit du CHEMIN DES GRANDS BAS

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.24.00.A01252 du 23/05/2024, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 28/06/2024.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le         - 6 JUIN 2024        

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY



PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY